

**AVIS PUBLIC**

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION  
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

**(District Saint-Sacrement)**

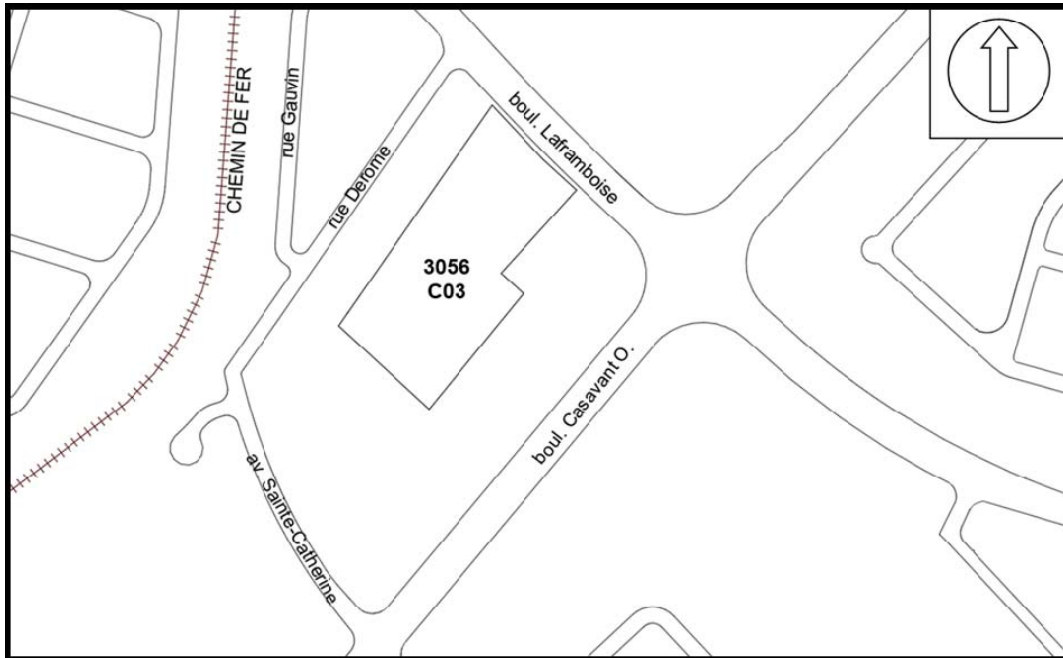
La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de résolution numéro 21-636 en date du 4 octobre 2021, tiendra une assemblée publique de consultation le **22 novembre 2021** à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

La demande d'autorisation de ce projet particulier (PPCMOI) vise à permettre la délivrance d'un certificat pour la construction d'un immeuble à vocation mixte regroupant des unités d'habitation et des espaces commerciaux de bureau au **3245, boulevard Laframboise**.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

Résolution	Nature du projet
<p>Résolution 21- 636 (district Saint-Sacrement)</p>	<p>La construction d'un immeuble à vocation mixte regroupant des unités d'habitation et des espaces commerciaux de bureau au <b>3245, boulevard Laframboise</b> (lot 1 966 511), dans la zone d'utilisation commerciale 3056-C-03.</p> <p>Plus précisément, cette demande vise à autoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le groupe d'usages « Résidence XXII (Résidence mixte) » et une répartition des usages différente, en ce que les usages commerciaux de ce bâtiment ne se localisent pas exclusivement au rez-de-chaussée;</li> <li>- une hauteur maximale de 23.77 mètres;</li> <li>- un indice d'occupation au sol maximal de 66.9 %;</li> <li>- un rapport plancher/terrain maximal de 4.39;</li> <li>- une terrasse aménagée sur la toiture ayant un dégagement de moins de 2 mètres laissé libre par rapport au débord du toit.</li> </ul> <p>La délivrance du certificat de construction dans ce projet est conditionnelle à ce que les chênes colonnaires apparaissant au plan d'aménagement paysager aient une hauteur minimale de 3 mètres et un calibre minimal de 50 millimètres à la plantation.</p>

La zone 3056-C-03 est illustrée sur le croquis ci-dessous :



Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Internet suivante : <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, suivant la publication du présent avis, et ce, **jusqu'à midi le jour de la séance du 22 novembre 2021**. Des formulaires sont disponibles à cette fin à l'adresse Internet précitée. Tout commentaire transmis par courrier doit être envoyé à l'adresse suivante :

Services juridiques et greffe  
Hôtel de ville de Saint-Hyacinthe  
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

Tous les commentaires reçus seront transmis aux membres du conseil municipal.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également à l'hôtel de ville, au Service du greffe, en communiquant au 450 778-8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 13 octobre 2021.

La greffière de la Ville,

Crystel Poirier, LL.L